



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-18(02)

Étiquetage des données

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-18(02) – Étiquetage des données (-M-)

Énoncés :

Employer les étiquettes de données pour automatiser la correction ou la suppression des renseignements personnels tout au long du cycle de vie de l'information dans les systèmes organisationnels.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les renseignements personnels faisant l'objet d'un étiquetage comprennent les étiquettes qui font mention des autorisations de traitement, l'autorité en matière de collecte, la dépersonnalisation, le niveau d'incidence, la phase du cycle de vie de l'information, ainsi que les dates de conservation ou de la dernière mise à jour. Employer des étiquettes de données pour les renseignements personnels peut soutenir l'utilisation des outils d'automatisation visant à corriger ou à supprimer les renseignements personnels.